



Compte-rendu du conseil municipal du 14 juin 2016

Membres présents à la séance : Mme Christine GALILEI, R. SALEMBIER, M. DUCROS, S. CORGIER, JM. DURDILLY, JF. LACROIX, S. VIGNON, JM. LERISSEL, JM. GARNIER (arrivé 20h35), Y. MOREAU.

Secrétaire de séance : JF. LACROIX.

Absents excusés : AM. LLOMBARD, pouvoir donné à S. VIGNON ; G. CHARPIN, pouvoir donné à R. SALEMBIER ; B. BOURBON, pouvoir donné à JM. LERISSEL.

Absents : R. MAYNARD, S. KASPRZYK.

ORDRE DU JOUR :

Approbation des comptes rendus des conseils municipaux du 25/04/2016 et du 10/05/2016

1/ Délibération pour avis sur le projet de carrière Vicat sur le site de Pully à Chambost Allières.

2/ Décision modificative n°1 concernant l'excédent de fonctionnement.

3/ Délibération pour admission en non-valeur des loyers du Vival.

4/ Délibération pour demande de la répartition du produit des amendes de police pour la dénomination des voies et mise en place de la numérotation métrique.

5/ Délibération pour modification du temps de travail pour le poste d'adjoint administratif et harmonisation des horaires.

Projet de schéma d'aménagement de la vallée du Reins (territoire de l'ancien canton d'Amplepuis).

Travaux de voirie.

Questions diverses.

Lecture et approbation des comptes rendus des conseils municipaux du 25/04/2016 et du 10/05/2016

Madame Le Maire propose un vote à bulletin secret pour la 1^{ère} délibération.

1/ Délibération pour avis sur le projet de carrière Vicat sur le site de Pully à Chambost Allières.

Madame le Maire rappelle qu'une réunion a eu lieu le 3 février 2016 à Tarare avec M. Peylachon, conseiller départemental, Mme Bouvier, Maire de Chamelet, Mr Bonnet, Maire de Chambost Allières, et un adjoint, Mme Galilei, Maire de St Just d'Avray et deux adjoints, et la société Vicat pour présentation d'un projet de carrière au lieu-dit Pully sur la commune de Chambost.

Les raisons de ce projet : tenus par la réglementation, les carriers sont tenus de localiser désormais leurs exploitations sur des sites de roches massives et d'abandonner les exploitations alluvionnaires (site de Jassans).

Ce projet consiste à

- L'achat de 25 à 30 ha de forêt départementale pour exploitation de roches massives
- Une production annuelle de 500 000 tonnes
- Une extraction par tir de mine puis le concassage et le criblage
- 8 à 9 emplois sur le site.

Le transport se ferait 50% par rail et l'autre moitié s'effectuerait sur le réseau routier dont 80% par camion, le complément étant lié aux transports de proximité. Le trafic serait de 70% vers la région Lyonnaise, Tarare, Villefranche, Amplepuis et 30% vers le Haut Beaujolais ; le transport par voie ferrée est sous réserve de faisabilité technique. Les opérations de chargement des wagons peuvent s'envisager par un tapis traversant la vallée.

Les recettes fiscales attendues seraient de 180 000 euros par an dont 101 500 pour la COR, 20 000 euros aux communes riveraines et le reste au Département et la Région. Des dotations complémentaires pourraient être également mises en place dans le cadre d'objets culturels, associatifs ou techniques.

Le Conseil Départemental demande un avis sur le projet aux 3 communes concernées et précise que ce projet ne se réalisera pas si les instances y étaient opposées.

Suite aux comptes rendus effectués lors des conseils municipaux du 8 mars et du 10 mai 2016, suite aux réunions et renseignements recueillis auprès de différents interlocuteurs, le conseil municipal est amené à délibérer, à donner un avis sur ce projet et charge Madame le Maire d'en informer le Président du Conseil Départemental.

Le conseil municipal à la majorité n'est pas favorable à ce projet.

Votes : 9 contre, 3 pour et 1 abstention

2/ Décision modificative n°1 concernant l'excédent de fonctionnement.

Madame le Maire rappelle le résultat de clôture de fonctionnement 199 864,95 €, il a été porté au compte 002 130 000 € dans la section fonctionnement et au 1068 69 684,95 € dans la section investissement.

Madame le Maire explique qu'il y a une erreur de report dans le budget de 69 684,95 € au lieu de 69 864,95 € (inversion de chiffres).

Cette rectification entraîne donc une recette de 180 euros, afin que le budget soit équilibré, il est nécessaire de générer une dépense équivalente soit 180 euros enregistré au compte 2188.

Il convient de rectifier comme suit :

Compte	recette	dépenses
1068	180.00 €	
2188		180.00 €

Adopté à l'unanimité

3/ Délibération pour admission en non-valeur des loyers du Vival.

Vu l'instruction budgétaire M14,

Vu l'état des titres irrécouvrables transmis par Monsieur le Trésorier Principal de Tarare pour lesquels il a été demandé l'admission en non-valeur, arrêté à la date du 04/05/2016,

Madame le Maire demande au conseil municipal d'admettre en non-valeur les titres de recettes dont le montant s'élève à 2 899,65 euros, et de l'autoriser à émettre le mandat équivalent au compte 6542.

Cette somme est composée de 5 loyers mensuels (dont 2 pendant la liquidation judiciaire) et de la taxe d'ordures ménagères.

Adopté à l'unanimité

L'admission en non-valeur permettra de récupérer 450 euros de TVA déjà versée.

4/ Délibération pour demande de la répartition du produit des amendes de police pour la dénomination des voies et mise en place de la numérotation métrique.

Madame le Maire explique au conseil que chaque année dans le cadre de la répartition des produits des amendes de police entre les communes de moins de 10 000 habitants, la commune peut bénéficier d'une subvention pour les travaux relatifs à la sécurité routière. Madame le Maire va déposer une demande de subvention pour :

- Etude et mise en œuvre de plans de circulation, dénomination et numérotation métrique des voies communales, pour un montant estimatif de 13 489,20 €.

Madame le Maire demande au conseil municipal de se prononcer et de l'autoriser à déposer la demande et à signer tous documents si référents.

Adopté à l'unanimité

Une présentation du projet sera faite lors d'un prochain conseil par la commission voirie.

5/ Délibération pour modification du temps de travail pour le poste d'adjoint administratif et harmonisation des horaires.

Dans le cadre de l'optimisation des postes, Madame le Maire propose de modifier le temps de travail du poste d'adjoint administratif. De ce fait, elle propose une réduction de 10% du temps de travail. Il sera ramené à 31,50h à compter du 1^{er} septembre 2016 :

Nouveaux horaires d'ouverture du secrétariat à compter du 1^{er} septembre 2016 :

Fermé le lundi,

Ouvert au public le matin du mardi au vendredi de 8h30 à 12h et le samedi de 9h00 à 12h30,

Permanence téléphonique les après-midi du mardi au vendredi de 13h à 16h30.

Adopté à l'unanimité

Schéma d'aménagement de la vallée du Reins (ancien canton d'Amplepuis)

Projet proposé par Didier FOURNEL (conseiller départemental du canton de Thizy les Bourgs) :

Démarche de rationalisation pour les équipements communaux « structurants » (sont exclues les écoles primaires, les structures d'accueils d'enfants, bibliothèques,...) :

- Médiathèques,
- Salles de sport,
- Salles polyvalentes ou multi-activités,
- Salles des fêtes,
- MJC, Centre social
- Camping municipal,
- Stades, ...

Possibilité d'harmoniser les conditions d'accès des associations et des particuliers de tout le territoire concerné à ces équipements.

Les investissements dans ces équipements seraient sans doute plus facilement subventionnés par le Département du Rhône ;

Plusieurs questionnements remontent par rapport à ce schéma concernant la situation géographique de la commune ainsi que son appartenance aujourd'hui au canton de Tarare.

Le conseil sera amené à délibérer prochainement.

En ce qui concerne les subventions du département un nouveau dispositif est mis en place pour les aides aux communes, les subventions peuvent être appuyées par les conseillers départementaux (pour Saint Just, canton de Tarare, ce sont Annick Guinot et Bruno Peylachon).

Les subventions seront versées sur un appel à projet pour des équipements structurants avec des motivations spécifiques comme environnementales ou pour des regroupements de communes entre autres.

Ce qui change par rapport au contrat pluriannuel : le taux n'est pas connu, ni le montant de la subvention avant le projet, la subvention serait alors versée avant les travaux avec engagement anticipé de la commune pour la réalisation.

Travaux de voirie

- Un aménagement du trop-plein de la cuve de Champlis a été réalisé. Un tuyau amène l'eau de la cuve en excès jusqu'à la route vers le local des cantonniers. L'eau sera à disposition des habitants (sans pour autant consommer l'eau stockée dans la cuve).
Coût de l'opération : 3273 € HT, travaux réalisés par l'entreprise Dumontet.
- Remise en état de la plateforme du Calvaire (avec ajout d'une nouvelle couche de goudron pour création de jeux de boules pour le challenge Vallée d'Azergues-Pierres Dorées) pour un montant de 5762,40 € TTC, travaux réalisés par l'entreprise Dumontet.
Deux devis n'ont pas été retenus : Eiffage 11 088.00 TTC et Farjot 9 180.00 TTC

Questions diverses.

- Le logement au-dessus du Vival va être reloué prochainement.
Une annonce sera diffusée pour trouver un locataire pour l'appartement de la cure (anciennement gîte).
- Le petit parking appartenant à l'OPAC situé au début du lotissement de la Ternose sera rétrocédé à la commune.
- La région a versé une subvention de 1002€ pour des travaux d'égouttage à 6m dans la parcelle 17.
- Le cabinet médical est provisoirement fermé depuis le 23 mai.
- La Croix-Rouge fera une campagne de sensibilisation sur la commune entre le 13 juin et le 15 juillet.
- Téléphonie mobile : l'entreprise Bouygues doit changer prochainement un équipement sur le relais.
- Les pompiers organisent une démonstration du défibrillateur (DAE) le dimanche 3 juillet à 10h.
- Un essai de désherbage mécanique a été effectué au terrain de foot par l'entreprise Rampon (qui a déjà réalisé cette prestation sur le terrain de Lamure/Azergues).
Cela semble efficace et pourrait éventuellement décompacter la surface et améliorer le drainage.
Un devis a été validé pour désherber l'ensemble du terrain pour un coût de 264 Euros TTC.
- Un nettoyage du monument aux morts serait à prévoir (des demandes de devis sont en attente pour l'achat d'un nettoyeur haute pression thermique).
- La fête de l'école des 4 saisons aura lieu le samedi 2 juillet à 10h30 à la salle des fêtes avec présentation du nom et du logo.
- La sortie du conseil municipal aura lieu le samedi 8 octobre (visite des archives départementales et de l'Hôtel du département).



Le Maire
Christine GALILEI